



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois et le 7 du mois de juin à 19 heures 30, le conseil municipal de Meysac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres votants : 14 (3 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, Stéphanie CISCARD, Stéphane FARGE , Nicolas TARDIF, Stéphane LARCIER, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Isabelle VIRONDEAU, Ivan RICORDEL, Emmanuelle DUPUY , Dominique DEVILLERS.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Hervé BONAUD (pouvoir Ch. CARON), Pierre MACHE (pouvoir St. LARCIER) Isabelle SEGUY (pouvoir N. TARDIF) Alexandre TRONCHE

Secrétaire de séance : Stéphanie CISCARD

Date de convocation : 2 juin 2023

DELIBERATION N° 2023.33 Convention avec le conseil départemental de la Corrèze en vue d'adhérer au groupement de commandes de prestations liées à la production d'énergies renouvelables

MONSIEUR LE MAIRE INFORME LE CONSEIL MUNICIPAL QUE :

► Dans le cadre de la démarche « Corrèze Bouclier Énergétique », déployée par le Département de la Corrèze (en coordination avec la Chambre de Métiers de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie), ce dernier propose la constitution d'un groupement de commandes destiné à mutualiser l'ensemble des besoins exprimés en matière d'études, de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux.

► Cette démarche globale s'inscrit dans une logique partenariale vertueuse, qui permettra de :

- Favoriser les économies d'échelle ;
- Optimiser et sécuriser la procédure ;
- Obtenir les prix les plus compétitifs ;
- Sélectionner des prestataires compétents.

► Le Département de la Corrèze assurera la coordination de ce groupement.

► Le Conseil Départemental de la Corrèze propose une convention constitutive du groupement de commandes, qui sera jointe à la présente délibération.

* *

*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DECIDE :

► d'approuver cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Christophe CARON,

Maire de MEYSSAC






Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0